

12-12-63

DIVERS



Camille Valiquette, abonnement Vallée de la Rouge	\$6.00
Les Produits Ciment de l'Annonciation, Tuyau ponceaux	\$194.67
Corporation du Village de Labelle, Loyer de salle	50.00
Claude Brunet, remboursement de taxes payées en trop	3.97
Sinai Brousseau, loyer de tracteur et scie mécanique	81.75
Gustave Paradis, travaux de forges	11.40
Daniel Brousseau, loyer de chevaux et poteaux	87.50
Armand Rock, loyer de scie mécanique	7.50
Napoléon Francoeur, loyer de camion	2.00
Henri Terreault, loyer de camion et tracteur	147.75
Jean-Paul Brassard, loyer de scie, chevaux, camion	91.00
Eugène Desjardins, sciage de bois pour construction pont	19.27
Maurice Bélisle, clou pour pont	11.68
Coopérative Agricole de Labelle, broche à cloture	9.00
Émeric Bergeron, huile Diésel pour tracteur	20.26

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard Sec. Trés. *Gaston Baudart Maire*

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

10- 1 - 64

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix janvier mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze décembre mil-neuf-cent-soixante et trois soient adoptées et signées .

Adoptée

Il est résolu que les contrats pour l'enièvement des déchets aux lacs ; Labelle et Brochets, Cameron et des Sucrieries soient accordés aux plus bas soumissionnaire selon les soumissions reçues au bureau de la Corporation; comme suit;

Lac des Sucrieries et Cameron, Thomas Millette de Vendée \$400.00.,
Lac Labelle à compter de chez monsieur Bourdon jusque à l'Hotel
La Clairière inclusivement, monsieur Oscar Saindon \$475.00.
Lac Labelle et des Sucrieries; à compter de chez Raoul Vennat jus-
que à l'extrémité du lac Brochet Paul-Émile Francoeur \$575.00



10 -1- 64

L'enlèvement de ces déchets devra se faire tous les lundis à compter du 1er juin jusqu'au 15 octobre 1964, et en plus tous les vendredis des mois de juillet et de août 1964 .

Les entrepreneurs devront se rendre jusqu'aux camps ou chalet loués quand il y en aura trois ou plus appartenant au même propriétaire pour y enlever les déchets.

Les entrepreneurs Thomas Millette et Paul-Emile Francoeur devront ramasser tous les déchets qui proviendront de propriétaires ou locataires situés de l'autre coté des lacç Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries; il leur sera toutefois loisible de s'entendre avec les propriétaires ou locataires concernés pour se faire payer la somme de \$4.00 par camp ou chalet pour le travail occasionné pour la saison étant donné que ces propriétaires ne sont pas imposés par la municipalité pour ce service.

Il est entendu que chaque entrepreneur devra fournir lui même l'emplacement du dépotoir et permettre au moyen d'un chemin convenable accès facilement à tous les propriétaires ou locataires de chalets qui auront des déchets à déposer les autres jours de la semaine que le lundi ou le vendredi, ec ce gratuitement, et cet endroit devra être à au moins 200 pieds d'un chemin public et 1200 pieds au moins des habitations. Adoptée

Il est résolu que comptes suivants soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER(1963-64) REGLEMENT NUMERO 85 (Salaires du 9 au 21 décembre 1963)

Baudart Gaston	\$115.29	Terreault Henri	\$90.36
Baudart Guy	96.60	Terreault Jean	72.50
Brousseau Sinai	96.60	Francoeur Arthur	84.54
Brousseau Daniel	96.60	Francoeur Paul-Emile	84.54
Lauzon Philippe	96.60	Terreault Alexandre	12.04
Erappier Lucier	96.60	Terreault Joseph	4.49
Rock Armand	84.48		
Saindon Joseph	96.60		
Léonard Edouard	72.36		
Brassard Jean-Paul	102.66		
Cédilotte Yvan	102.66		
Lauzon Auguste	102.66		
Labonté Robert	102.66		

Bernard Labonté , entretien de chemins août 1963	\$8.00
Philippe Lauzon , gravier pour chemins	10.20
Sinai Brousseau, Loyer de scie mécanique	24.00
Corporation du Comté de Labelle, chemins de comté 1963	309.42
Maitre de Postes de Labelle, timbres assurance chômage	292.08
Oscar Saindon , enlèvement de vidanges , 2 voyages	30.00
Henri Terreault " " " 1 "	20.00
Arthur Francoeur, loyer scie mécanique	1.50
Maurice Labonté, cède et loyer scie	6.75
Jean-Paul Brassard, loyer scie mécanique	14.00
Pierre Francoeur, érochage de chemin en août 1963	9.00
Henri Terreault, 46 poteaux pour garde -fou à .40c	18.40

BUDGET 1964

Adoptée

CONSIDÉRANT ; que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly pour l'année 1964 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

Remboursement d'emprunt temporaire pour travaux d'hiver 1963-64 \$13,500.00



Intrépôts sur cet emprunt	\$500.00
Travaux d'hiver à exécuter	3000.00
Entretien de chemins d'hiver 1963-64	12200.00
Enlèvement des déchets 1964	1,450.00
Salaire du secrétaire	2,700.00
Entretien de chemins d'été et de comté	4,500.00
Taxe au conseil de Comté	530.76
Prime assurance responsabilité civile et patronale	900.00
Enlèvement sur dette Assistance Publique	500.00
Vérification des livres	90.00
Assurance garantie et abonnement	28.00
Timbres-postes et assurance chômage	450.00
Loyer de salle, élection, évaluation	200.00
Frais de banque, et d'enregistrement, papeterie	
de bureau, téléphone longue distance, avis de mutation	230.00
Souscriptions et imprévu	<u>241.24</u>
Total	\$ 41,820.00

REVENUS:

Octroi pour entretien de chemins d'hiver	\$12,200.00
" " travaux hiver 1963-64	13,500.00
Assurances patronale et chômage, remboursée sur travaux hiver 1963-64	1,000.00
Taxe spéciales pour enlèvement de déchets	1,450.00
Taxe de vente municipale de 2%	900.00
Total des revenus non fonciers	
	\$ 39,050.00

ATTENDU qu' selon le budget ci-devant il est requis des revenus pour un montant total de \$41,820.00 afin de rencontrer les dépenses prévues au dit budget .

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$11,770.00 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de (.75c) soixante et quinze sous par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$1,565, 100.00 pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1964, devant rapporter \$11,738.50.

Et qu'il soit imposé une taxe spéciale au montant de \$4.00 sur tous et chacun des chalets , camps ou maisons d'habitation etc. situées sur le chemin public en bordure des lacs ; Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries; et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges durant la saison d'été 1964. il est entendu que cette taxe spéciale n'inclus pas les chalets situés du coté opposé au chemin public en bordure des lacs précités.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Gaston Baudouin



74 - 2- 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure des sessions du conseil, le vendredi le quatorze février mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu unanimement que les minutes de l'assemblée du dix janvier mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu unanimement que le conseil est disposé à discuter avec la Corporation Municipale du Village de Labelle dans le but d'en venir à une entente sur l'utilisation de la pompe à incendie de la municipalité aussitôt que le conseil aura fait l'acquisition de cette pompe, pour la protection contre l'incendie.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir un octroi suffisant pour exécuter les travaux de détournement du chemin en bordure des lots numéros 57 à 69 inclusivement du rang "E" Canton de Labelle sur la rive du lac des Sucrieries attendu que cette partie du chemin est situées trop près du lac et devient une cause d'accidents et d'inconvénients de tout genre pour les propriétaires riverains.

Qu'une partie de l'octroi sollicité soit attribuée à la réparation de chemin en bordure des lots numéros 70 à 101 inclusivement du même rang "E" étant donné que ces deux parties de chemin utilisées actuellement pour desservir les propriétaires de chalets d'été au nombre de 126 ne sont que des portages employés jadis pour le transport du bois en forêt;

Le conseil demande à l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir faire faire un examen des lieux et un estimé des travaux à exécutés pour donner une sortie convenable aux propriétaires qui ont obtenus ces terrains du Ministère des Terres & Forêts uniquement, lequel Ministère reçoit et recevra un montant considérable en loyer et prix d'achat de terrains sans avoir à déboursier pour fournir une sortie convenable aux acquéreurs.

Que copie de la présente résolution soit adressé à l'Honorable Ministre de La Voirie, à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire à Mont-Laurier de même que à l'Association Touristique et Sportive de La Région de Vendée Inc.

Adoptée

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier pour les services rendus à la corporation en fournissant la bouilloire du Ministère pour le dégelage des ponceaux sur nos chemins municipaux,

Adoptée

14- 2- 64



Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Pierre Dumontier, restaurant, repas pour employés Voirie	\$3.63
Maitre de Postes de Labelle, timbres-Postes (taxes)	88.00
Coopérative Agricole de Labelle, broche à cloture	9.85
La Cie C.P.R., entretien traversee	2.28
Aurèle Dauphin, dégelage calvettes	9.00
Henri Dauphin, " "	6.00
René Jubinville, entretien de chemins	7.00
Guy Baudart, " " " calvettes et défrichage	32.00
Gaston Baudart, dégelage de calvettes	23.00

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir dès l'été prochain l'élargissement du chemin traversant les lots numéros 31 à 34 rang "A" et 28 à 30 du rang "B" dans le Canton de Labelle sur la rive EST du lac Labelle, soit de chez monsieur Alexandre Terreault jusque chez monsieur Léonidas Desgroseillers au moyen d'un Bull-Dowzer ou d'une pelle mécanique du Ministère, la corporation se chargeant du prolongement des ponceaux, du défrichage et de la main d'oeuvre nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Cette section du chemin longeant le lac Labelle est très dangereuse pour la circulation sur une distance de près d'un mille étant donné que le chemin est très étroit et qu'il longe le lac ou l'eau est profonde et aucune protection pour un automobile qui manquera le chemin dans une rencontre.

Que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Ministre de La Voirie de même que à Monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère à Mont-Laurier.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à L'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir accorder à cette municipalité des octrois pour la répartition et l'amélioration des chemins suivants;

Chemin du rang "AM" Joly et Lac Vert et Baptiste rang "N"	
élargissement de la forme et gravelage	\$2,000.00
Chemin Chapleau rang "H" et "I" gravelage	1,000.00
Chemin du lac Bélanger, élargissement et gravelage	2,000.00
Chemin du lac Labelle au lac des Frères 3 milles	3,000.00
Chemin du lac Labelle de la route La Minerve jusque chez monsieur Alexandre Terreault, gravelage	10,000.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Boudart
Sec. Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart



16 - 3- 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure des sessions du conseil, le lundi 16 mars mil-neuf-cent-soixante et quatre, pour faire suite à l'ajournement du 13 du mois courant, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 14 février 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil de cette municipalité s'engage à accepter l'annexion des lots numéros 1 à 7 inclusivement des rangs XI et XII du Canton La Minerve à condition que cette annexion soit approuvée par les Conseils de La Minerve et du Comté de Labelle, et ce pour répondre à une délégation des propriétaires de ce territoire qui a fait une demande en ce sens.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir continuer les travaux de prolongement de l'auto-route des Laurentides de Ste-Adèle jusqu'à Labelle, et ce sans interruption étant donné que la circulation augmente considérablement d'année en année sur cette artère au point que d'ici quelques années cette section de la route no. 11 ne répondra plus au besoin de la circulation.

Or comme la construction de ce secteur nécessitera des travaux se prolongeant sur plusieurs années, soit au moins 5 ans, il s'en suivra un embouteillage et encombrement de la circulation comme il s'en est produit de Ste-Adèle à Montréal pendant longtemps.

Adoptée

Il est résolu que le compte soumis par monsieur Yvon Brunet pour réparations à son camion qu'il dit avoir été brisé dans les chemins de cette municipalité, soit au lac Labelle, soit remis à l'entrepreneur de nos chemins d'hiver, monsieur Fernando Machabée, lequel de par son contrat est responsable de l'entretien de nos chemins à cette période de l'année.

Pour ce qui est de cette municipalité selon les prescription du code municipal aux articles 453 et 478 elle n'est pas responsable des dommages qu'une personne peut subir en circulant en voiture automobile sur un chemin de terre ou sur un chemin entretenu en hiver pour la circulation des véhicules automobiles lesquels circulent à leurs risques et périls sur ces chemins.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Québec de bien vouloir reconstruire le plus tôt possible, le pont situé sur la décharge du lac des Sucrieries ~~xxxx~~ sur le lot numéro 46 du rang IX Canton Addington attendu que le dit chemin est maintenant verbalisé et que ce pont temporaire est devenu très dangereux pour la circulation attendu qu'un nombre de plus en plus considérable de véhicules automobiles traverse ce pont régulièrement durant la saison d'été, ce chemin servant de sortie aux propriétaires de 125 chalets construits depuis quelques années sur la rive du lac des Sucrieries.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir accepter



les salaires payés à date , c'est à dire avant le 1er janvier 1964 aux employés des Travaux d'Hiver dans les municipalités (programme 1963-64) soit \$1.50 de l'heure pour les journaliers, chauffeurs de camions ou de tracteurs, et \$1.60 de l'heure pour les contremaitres surveillant les dits travaux.

Et ce parce que la lettre circulaire ordonnant aux municipalités de la province de ne pas dépasser les prix payés l'année précédente, laquelle était datée du 22 novembre 1963 n'est parvenue à cette Corporation qu'en décembre alors que près de 80% du montant autorisé était dépensé.

Le conseil s'engage toutefois lors de la reprise des travaux en avril prochain à ne payer que \$1.40 de l'heure pour les journaliers, \$1.50 de l'heure pour les contremaitres , et ce à part les travaux de construction du quai public lesquels sont régies par le Comité Paritaire des métiers et de la Construction des Comtés de Labelle et de Terrebonne auquel nous sommes tenu de nous conformer.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur R. Leboeuf, préposé aux travaux d'hiver au Ministère des Affaires Municipales de Québec.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir accorder aux cultivateurs et colons qui possèdent sous billets de locations ou autrement un ou des lots , soit pour établissement de leurs fils, soit comme lot de support ou complément de ferme, lesquels lots sont situés en bordure d'un lac , la totalité de ce ou ces lots sans aucune restriction ni réserve par le Ministère pour la partie submersible de ces lots, et ce afin de permettre à ces cultivateurs ou colons de pouvoir vendre des emplacements de villégiature sur ces lots en bordure de lac .

En plus d'aider ces cultivateurs ou colons par le produit de la vente de ces terrains cette façon d'agir permettrait la création d'un marché pour les produits de la ferme durant la saison touristique par l'installation de chalets lesquels seront occupés par des familles de propriétaires ou de locataires par la suite.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable Ministre de La Colonisation priant instamment ce dernier de bien vouloir se rendre à la demande du conseil, le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ovila Bejeune, travaux sur chemins et calvette	\$6.75
Auguste Lauzon, gravier pour chemin en 1963 200 vgs.	10.00
Josaphat Rouleau, Régistrateur, avis mutations fevrier	2.30
La Cie de Chemin de Fer C.P.R. entretien traverseJanv.	2.28
" " " " " " " " " fevrier	1.55
Gaston Daudart, entretien de chemins	29.50
Henri Terreault " " "	10.00
Jean Terreault " " "	6.00
Roger Terreault " " "	2.00
Alexandre Terreault " " "	4.00



16- 3- 64

Joseph Terreault , entretien de chemins	\$11.00
Jean-Paul Brassard, défrichage " "	33.00
Robert Labonté , " " "	31.00
Maurice Labonté , " " "	11.50

Adoptée

A vis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant que que à l'avenir les sessions régulières du conseil de cette municipalité seront tenues le premier mercredi de chaque mois au lieu du deuxième vendredi comme c'est le cas présentement , et ce à cause de la date des élections en mai et aussi parce que les autres municipalités tiennent leur assemblée dans la première semaine du mois régulièrement.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Chasse et de la Pêche à Québec de bien vouloir rétablir la prime pour l'abbattage du loup et du "enard dans le plus court délai possible afin d'intéresser les chasseurs et les trappeurs à prendre ce gibier qui cause des ravages incalculables à la faune dans nos Laurentides plus particulièrement ; et que au train ou vont les choses d'ici quelques années la chasse sera chose du passé , et pourtant c'est l'une des meilleures attraction de notre industrie touristique dans la région.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'H norable Ministre de La Chasse et de la Pêche de même que à Me. Lucien Cyr N.P. Secrétaire-trésorier du Conseil du Comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Boudart, Maire

10 - 4- 64

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi 10 avril 1964, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 16 mars 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 86 changeant la date des assemblées du conseil, ou plutôt le jour des assemblées régulières du deuxième vendredi du mois au premier mercredi du mois soit et est adopté.

Adopté

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir permettre à cette Corporation de bien vouloir faire couper le bois de service qui se trouve sur le lot numéro 1 du rang "J" Canton de Labelle, rue publique servant de sortie aux lots numéros 70 à 80 du même rang, tel que mentionné sur un plan préparé par l'arpenteur Robert Michaud le 31 juillet 1961 comme étant le lot numéro 1 du rang "J" Canton de Labelle sur ou près de la rive du lac Brochet en bordure des terrains de villégiature arpentés à cet endroit.

Et ce le plus tôt possible afin que la corporation puisse profiter du délai accordé pour l'exécution des travaux d'hiver dans les municipalités, soit avant le 30 avril pour l'exécution de ces travaux; et de bien vouloir aviser la Corporation du montant exigé par le Département pour droits de coupe sur le bois de service qui sera coupé sur ce chemin.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministre des Richesses Naturelles du Québec de bien vouloir accorder à cette corporation le contrôle et l'entretien de même que les réparations au barrage situé sur la décharge du lac Labelle, sur les lots numéros 16 et 17 du rang "B" Canton de Labelle si toutefois le Ministère ne se charge pas de ces travaux à l'avenir et que la Cie Canadian International Paper met fin à son bail pour ce barrage.

Et ce parce que plus de 400 résidences d'été sont actuellement construites sur les rives de ce lac d'une longueur de 12 milles et qu'il y a encore des emplacements disponibles pour un aussi grand nombre de chalets et si le niveau du lac changeait de quelques pieds, soit en hauteur



10- 4 - 64

soit en profondeur les dommages à la propriété riveraine seraient incalculables.

Il faut de toute nécessité que ce lac conserve à peu près son niveau actuel, une hausse d'un pied serait généralement acceptée par la majorité des propriétaires pour la saison d'été seulement en réparant le barrage actuel.

Le lac Labelle est situé presque entièrement dans les limites de notre municipalité et nous ne croyons pas qu'il y ait d'organisme plus intéressé au contrôle du niveau des eaux de ce lac que le conseil municipal du Canton de Joly étant donné que ce sont ses contribuables qui sont propriétaires riverains du lac et qui pourraient être affectés par des changements importants au barrage actuel.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Ministre des Richesses Naturelles du Québec de même que à l'Association des Propriétaires du lac Labelle Inc.

Adaptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir obtenir à cette Corporation la reconstruction des ponts suivants situés sur des chemins municipaux de colonisation, en y posant des tuyaux de béton ou d'acier;

Pont sur le ruisseau Noir, lot numéro 36 rang "G" Canton de Joly près de la demeure de monsieur Daniel Brousseau.

Pont sur le chemin de la Petite Minerve, au pied de la montagne, lot 36 rang "G" Canton de Joly.

Pont sur la décharge du lac Mitchell sur le lot numéro 32 rang "A" Canton de Joly sur le chemin de la Caché.

Pont sur le ruisseau Noir dans le chemin Chapleau sur le lot numéro 1 rang XI Canton La Minerve près de la ligne de Joly.

Pont sur le lot numéro 9 rang "I" Canton de Joly sur la décharge du lac Bélanger près de la demeure de monsieur René Clot.

Prolongement d'un ponceau de béton armé de 36" de diamètre sur une longueur de 12 pieds sur le lot numéro 18 du rang "H" Joly près de la demeure de monsieur G. Huber.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ovila Lejeune, entretien de chemins	\$6.75
Imprimerie de Papineauville, papeterie de bureau	12.82
Côme Godard, prime police assurance garantie	10.00
Gustave Paradis, travaux de forge	4.00
Formules Légales Provinciales Enrg. Role perception et caisse	29.90
La Revue Municipale, abonnements	18.15
Canadian Pacific Railway, entretien de traverse facture 15170	4.55
F. Leduc Régistrateur Papineauville, copie contrat quai	2.60
Ministère des Terres & Forêts, bois acheté par J. Paul Brassard	19.65
Maurice Bélisle, clou pour le quai	21.65
Gaston Baudart, entretien de chemins	39.50
René Jubinville, " " "	59.00
Claude Brousseau, loyer scie mécanique	15.50
Daniel Brousseau, poteaux de cèdres et travaux chemins	42.00



10 - 4 - 64

Louis Doucet, comptable, vérification 1964 ----- \$135.00
Maurice Labonté, entretien de chemin 10.50

TRAVAUX HIVER 1963-64 (REGLEMENT NO. 85) du 31 mars au 11 avril.

Maurice Brisson	\$148.75
Albert Amadei	80.30
Lucien Frappier	80.30
Edgar Leblanc	112.80
Wilfrid David, fils	45.10
Robert Labonté	45.10
Jean-Paul Brassard	57.77
Gaston Baudart	104.19
Delphis Jubinville	81.72
Joseph Brousseau, fils	81.55
Armand Rock	61.91
René Jubinville	56.40
Joseph Leblanc	9.80
Daniel Brousseau	90.13
Philippe Lauzon	150.10
Joseph Brousseau	90.20
Joseph Saindon	101.50
Henri Terreault	36.57
Alexandre Terreault	28.10
Roger Terreault	28.10
Jean Terreault	28.10
Joseph Terreault	23.90
Ernest Rock	29.53
Aurèle Dauphin	43.78

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

G. Boudard
Sec. Trésorier

Gaston Baudart



6-5-64

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue à l'heure ordinaire des sessions du conseil, le mercredi six mai mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du dix avril mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité du Canton de Joly approuve la subdivision d'une partie des lots 8b et 9c, rang "B" Canton de Joly, cadastre officiel du dit Canton Joly, division d'enregistrement de Labelle, sur laquelle la rue portant le numéro cadastral 9c-196 à une largeur de 50 pieds tandis que celles portant les Nos de cadastre 8B-1, 8B-2, 8B-3, 8B-4, 8B-5, 8B-6, 8B-7, 8B-8, 9C-2, 9C-27, 9C-53, 9C-77, 9C-102, 9C-124, 9C-148, 9C-173, 9C-196, 9C-197, 9C-210, 9C-224, 9C-238, 9U-239 et 9C-240 ont une largeur de quarante pieds (40.00).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par l'arpenteur Jacques Poulin en date du 15 avril 1964.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier, à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire de bien vouloir autoriser cette Corporation à prendre la balance du gravier concassé qu'il y a dans le banc de gravier de monsieur Joseph Brousseau soit quelques voyages pour être posé sur le chemin du Lac Labelle à divers endroits où le chemin est en mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte de payer monsieur Arthur Paradis et monsieur Georges Charette comme conducteurs du Bull-Dowser appartenant à monsieur Claude de Carufel de Lac Bélanger lequel fournit la machine à titre gratuit pour l'élargissement du chemin conduisant du lac Labelle au Lac Bélanger et ce pour 4 journées de travail seulement, et que monsieur Sinai Brousseau soit chargé par le conseil de diriger ces travaux pour le compte de la municipalité et de ne travailler qu'aux endroits où il ne sera pas nécessaire de poser du gravier par la suite, le conseil pourra toutefois autoriser le prolongement de deux ou trois ponceaux, où ce sera nécessaire.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte de prendre une entente avec le Ministère de La Famille et du Bien être Social en payant un montant de \$500.00 par année jusqu'à extinction de la dette pour placement des enfants; et demande soit faite au Ministère de bien vouloir libérer le chèque revenant à la municipalité pour entretien de chemins d'hiver 1963-64, et de le faire parvenir à la municipalité le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que le salaire payé à monsieur Edgar Leblanc pour transport de gravier avec son camion et chargeur soit porté à \$4.50 de l'heure à compter de ce jour, et à l'avenir.



Il est résolu que les comptes suivants
soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER 1963-64 (Règlement 85 §) (Salaires)

Gaston Baudart	\$163.84	Raoul Francoeur	\$157.90
Edgar Leblanc	180.46	Paul-Emile Francoeur	123.97
Delphis Jubinville	132.27	Jean Terreault	118.58
Armand Rock	140.88	Roger Terreault	111.30
Lucien Frappier	138.09	Henri Terreault	127.42
Albert Amadei	115.46	Napoléon Francoeur	90.20
Sinai Brousseau	138.09	Arthur Francoeur	101.50
Claude Brousseau	90.04	André Terreault	97.86
René Jubinville	103.78	Claude Terreault	101.50
Maurice Brisson	74.20	Alexandre Terreault	7.04
Joseph Brousseau	50.60	Joseph Terreault	14.08
Joseph Saindon	50.60	Gérald Godard	78.83
Philippe Lauzon	74.20	Jean Godard	83.12
Daniel Brousseau	74.59	Germain Godard	102.87
Joseph Brousseau, Fils	60.54	Ovila Lejeune	47.89
Edouard Léonard	45.10	Jean-Paul Brassard	38.02
Roger Bisson	45.10	Robert Labonté	28.10
		Wilfrid David, fils	16.94

Entretien de chemins et divers.

Richard Prévost, transport lame de grédeur	\$2.50
Alexandre Lyra s, peinture pour enseignes	4.78
Forano Limited, lame de grédeur	40.12
Germain Godard, loyer de tracteur, gravier	83.00
Jean Godard, gravier pour chemin	4.15
Roger Terreault, loyer de scie mécanique	36.00
Henri Terreault, loyer de tracteur et chevaux	117.50
Sinai Brousseau, loyer de tracteur	15.00
Maurice Bélisle, matériaux pour quai	11.10
Edouard Léonard, grédage de chemin	31.50
Roger Bisson, entretien de chemins	8.00
Ovila Lejeune " " "	3.00
Napoléon Rochon, dynamite	13.84
Gustave Paradis, travaux de forges	2.00
Émeric Bergeron, bois pour le quai	274.14
Maurice Brisson, loyer de scie et travaux	15.45
Joseph Brousseau, loyer de tracteur	49.50
Edgar Leblanc, loyer de camion et chargeur	519.54
Jean Godard, entretien de chemin, grédeur	8.00
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	18.00
Maurice Labonté, " " "	12.00
Sinai Brousseau, bois pour quai	11.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe 1964	\$ 530.76

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Geo Godard
Sec. Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

13 - 5 - 64

A une assemblée publique des électeurs de la municipalité du Canton de Joly tenue à la salle municipale du Village de Labelle lieux ordinaires des sessions du conseil, le mercredi treize mai mil-neuf-cent-x-soixante et quatre, pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Henri Terreault, au siège no. 3, Roland Fex au siège no. 4, et Napoléon Francoeur au siège no. 5. L'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard, président d'élection.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant midi le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges numéros 3, 4 et 5, après avoir donné lecture de l'avis public de convocation et du procès verbal de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart, secondé par monsieur Joseph Brousseau;

ADMIS

Que monsieur Henri Terreault, cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 3.

ADMIS

Que monsieur Roland Fex également cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 4.

ADMIS

Et que monsieur Napoléon Francoeur aussi cultivateur du Canton de Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 5.

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close;

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly, ; messieurs; Henri Terreault, au siège numéro 3, Roland Fex au siège numéro 4 et Napoléon Francoeur au siège numéro 5.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux je proclame élus par acclamation messieurs Henri Terreault au siège numéro 3, Roland Fex au siège numéro 4 et Napoléon Francoeur au siège numéro 5.

Georges Godard
Georges Godard

Président d'élection

3- 6 - 64

Je soussigné Henri Terreault ayant été élu conseiller municipal au siège numéro 3 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henri Terreault
Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et quatre,

Georges Godard
Secrétaire-trésorier C.C.S. District de Labelle



3 - 6- 64

Je soussigné Roland Fex ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 4 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Roland Fex

Assermenté devant moi à Labelle, ce troisième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et quatre,

George Boudard

Secrétaire-trésorier, C.C.S. District de Labelle

3- 6-64

Je soussigné Napoléon Francoeur ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège numéro 5 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Napoléon Francoeur

Assermenté devant moi à Labelle ce troisième jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et quatre.

George Boudard

Secrétaire-trésorier C.C.S. district de Labelle

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

3 - 6- 64

Aune session régulière du conseil municipal du Village de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi, trois juin mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Boudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, et Henri Terreault formant sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 6 mai 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que l'inspecteur de Voirie soit autorisé à réparer la cloture de la montée et la calvette sur le lot numéro 34 au coin de la route près de la rivière.

Adoptée



3- 6- 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Jules Lanthier de bien vouloir enlever la cloture construite sur le chemin public en front de sa propriété, et ce dans un délai de 8 jours de cette date, à défaut de quoi l'inspecteur de voirie devra exécuter ce travail aux frais de monsieur Lanthier qui a fait passer cette cloture sur le terrain de la municipalité sans autorisation ni permission aucune.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles à Québec de bien vouloir déléguer un ingénieur au Lac Labelle afin qu'il puisse étudier sur place et ensuite fixer les conditions et le taux de location pour l'exploitation par la municipalité du barrage à la décharge du lac, et ce avant la signature du bail.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés;

Ernest Rock, érochage de chemins	\$10.00
Arthur Paradis, travaux de chemins	60.00
Georges Charette, " " "	60.00
Sinai Brousseau " " "	45.00
La Cie. Chemin de Fer Canadien Pacifique	2.28
Hormidas Thibault, érochage de chemins	10.00
Edgar Leblanc, camionage gravier	549.00
Robert Nantel, protection incendie (Keiserlingk)	7.00
Rmémi Godard, " " "	3.00
Lucien Frappier, entretien de chemins, érochage	58.00
Albert Amadei " " " "	10.00
Ministre des Finances, acompte sur compte Min. Familles	500.00
Maurice Bélisle, Matériaux pour le quai, balance	33.20
Maurice Brisson, loyer de scie matériaux travaux quai	6.05
Gustave Paradis, travaux de forges	1.25
Robert Labon té, érochage de chemins	7.00
Joseph Brousseau, fils entretien chemin	2.00
Joseph Brousseau, avec tracteur pour chemin	6.00
Réal Bélisle, grédage de chemin	3.00
Henri Terreault, entretien de chemins grédage	10.00
Claude Terreault " " "	4.00
André Terreault " " "	9.00
Jean Terreault " " "	4.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Rmémi Godard
Sec. Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart
Maire

2-7-64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux juillet 1964 à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 3 juin 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$5,000.00 pour l'ouverture et la construction d'un nouveau chemin sur le lot numéro 1 du rang "J" Canton de Labelle à compter du chemin du lac Labelle sur une longueur de 1 mille ou $1\frac{1}{4}$ milles afin de donner un chemin de sortie aux locataires de terrain de villégiature en bordure du lac Brochet du côté opposé au chemin public.

Et aussi un octroi pour le même montant, soit \$5,000.00 pour l'élargissement du chemin longeant le lac Labelle en front des lots numéros 20 et 21 du rang "H" où le chemin est très étroit et très dangereux pour la circulation automobile étant donné qu'il est bordé par le lac ou l'eau est profonde.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de (\$125~~5~~.00) cent-vingt-cinq piastres soit payée à monsieur René Clot pour dommages causés à son terrain les lots 9 et 10 du rang "I" Canton de Joly par le Bull-Dowser de Holiday Ranch lors des travaux d'élargissement du chemin conduisant du lac Labelle au lac Bélanger, et ce en règlement final pour les dommages subis.

Adoptée

Il est résolu que monsieur René Jubinville, inspecteur de voirie soit autorisé à enlever la cloture posée sur le chemin public, sans permission du conseil, en front de la propriété de monsieur Jules Lanthier sur les lots nos; 20 et 21 du rang "H" Joly, le plus tôt possible.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir faire faire les travaux de réparation de peinture et de teinture au quai du lac Labelle sur le terrain de l'Eglise, le plus tôt possible, avant que cet ouvrage ne se détériore d'avantage.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir nous obtenir le rechargement en gravier concassé du chemin du lac Labelle, côté Est à compter de chez monsieur Ovila Lejeune jusque chez mon-



2 - 7 - 64

sieur Joseph Terreault sur le lot numéro 34 du rang "A" Canton de Labelle, de même que la montée Brassard conduisant du lac Labelle au lac des Frères, et ce dès cet été attendu que le chemin du lac Labelle qui est le plus achalandé de la municipalité est en très mauvais état, et que nous n'avons plus de gravier dans nos limites qui puisse être posé sur un chemin public sans être concassé.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à L'Union des Conseil de Comté de la Province de Québec de bien vouloir adopter une résolution, lors du prochain congrès de cet organisme au mois d'août prochain, demandant au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère du Revenu de La Province de bien vouloir établir un nouveau mode de distribution du produit de la taxe de vente de 2% aux municipalités en tenant compte plutôt de la population que des revenus provenant de cette taxe dans chaque municipalité.

On demande d'abord que le minimum à être versé à chaque municipalité dans lesquelles il n'est ~~perçu~~ perçu que très peu ou pas de taxe de vente, soit augmenté à au moins \$5.00 par tête de population étant donné que ce devrait être la base puisque c'est la population qui contribue au versement de la taxe de vente au gouvernement provincial.

Il devrait également être tenue compte de la population flottante ou touristique, qui, dans la saison estivale surtout, apporte sa contribution au paiement de cette taxe par l'achat de matériaux de construction et divers articles de nécessité courante.

De cette façon les municipalités de Cantons et les petites agglomérations ou villages moins importants rec evraient leur juste part du produit de cette taxe, ce qui n'est pas le cas présentement.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptées et payés;

Albert Amadei, entretien de chemins, érochage	\$5.00
René Clot, dommages	125.00
Sinai Brousseau, réparations au quai	16.00
Lucien Frappier, entretien de chemins	5.00
Claude Jubinville, travaux au quai	8.00
René Jubinville, " " "	17.50
Paul-Emile Francoeur, entretien de chemins	6.00
Auguste Lauzon, gravier	39.70
Edgar Leblanc, charroyage de gravier	208.00
Roger Lessard, Vendée, érochage	12.50
Thomas Millette, Vendée "	4.00
Alfred Bélanger, gravier	16.50
Forano Limited, lame de grédeur	40.12
W. Galipault, Transport St-Rémi, entretien de chemins hiver	225.00
Fernando Machabée " " " " 1963-64	\$11,472.50
Ministère des Terres & Forêts, droits de coupe de bois	88.63
Labelle Transport, lame de grédeur	3.25
Lucien Giroux, gravier	1.00



- 7 -64

Sinai Brousseau, construction char allégorique	\$28.34
Maurice Bélisle, matériaux pour le char	2.71
Holiday Ranch, huile diésel pour tracteur	72.90
Imprimerie Léonard, St-Jovite, papier corespond.	11.47

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à L'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir faire concasser du gravier pour être posé sur les chemins publics de nos municipalités rurales attendu qu'il ne se trouve plus de gravier dans nos municipalités qui puisse être posé sur un chemin public sans avoir été passé au concasseur.

Etant donné que la machinerie nécessaire à ce travail étant trop dispendieuse pour être achetée par une municipalité le Ministère de La Voirie qui perçoit en totalité la taxe sur la gazoline et l'enregistrement des véhicules-automobiles devrait préparer du gravier en faisant des réserves dans chaque municipalité et ce serait le seul moyen d'avoir des chemins convenables pour la circulation automobile.

Que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Ministre de La Voirie de même que à L'Union des Municipalités de la Province afin qu'elle soit soumise à son prochain congrès en août prochain.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart



5 - 8 - 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq août mil-neuf-cent-soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, M^{re} Napoléon Francoeur formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux juillet mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées.

Adopté

Il est résolu que demande soit faite à L'Archevêque Catholique Romain de Montréal, a/s l'Abbé Rosaire Corbin, à savoir s'ils ont objection à ce que le chemin de tolérance traversant le lot no. 25 rang "N" Canton Joly, entre le lac Vert et le lac Caribou soit verbalisé par la municipalité et reconnu à l'avenir comme chemin public.

Il est entendu que la municipalité se chargerait alors de son entretien à l'avenir et pourrait également détourner ce chemin sur une partie de façon à l'éloigner du terrain de jeux utilisé actuellement par les pensionnaires.

Il sera alors possible d'utiliser la gratte mécanique et d'y exécuter des travaux municipaux comme sur les autres chemins afin de desservir les propriétaires qui possèdent leurs chalets d'été sur la rive du lac Vert et n'ont pas d'autres sortie pour atteindre leur propriété en voiture automobile.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'agriculture, Service du Drainage, de bien vouloir nous obtenir le creusage et le nettoyage de la décharge du lac Saindon ou Rochon sur les lots numéros 29 et 30 du rang "H" Canton Joly, sur une longueur d'environ 1000 pieds pour un meilleur égouttement des terres avoisinantes.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Delphis Jubinville soit autorisé à faire une plaque avec le nom "Lac Saindon" pour être posée sur le chemin public en face de ce lac.

Adoptée

Il est résolu que des travaux de nettoyage de fossés soient exécutés sur le chemin le long du lac Labelle sur les lots 17 et 18 rang "G" chez monsieur Racicot et sur les lots numéro 13 à 16 rang 1 Minerve sur la propriété Raoul Vennat, au moyen d'un bull-dowzer ou d'une pelle mécanique.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Bernard Babonté, entretien de chemins	\$ 2.00
Paul F. Boisvert, arpenteur-géomètre, localisation de ligne Minerve	35.00
Albert Amadei, érochage de chemins	30.00
Edgar Leblanc, avec camion charrochage de gravier	553.50
" " gravier pour chemins	24.00
Emile Millette, " " " "	14.10
Gérard Nantel, érochage de chemins	29.50

5-8- 64



Jean St-Cyr , fils , travaux avec bull-dowzer	\$36.00
Josphat Rouleau, régistrateur, avis de mutation	1.60
Germain Godard, entretien de chemins	22.00
Jean Godard , " " "	16.00
Paul-Emile Francoeur " " "	5.00
Maitre de Postes de Labelle, timbres -postes	29.00
" " " " " " assurance chômage	134. 86

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant des travaux d'améliorations aux chemins dans les limites de cette municipalité et autorisant un emprunt par billet pour une période ne dépassant pas douze mois pour en payer le coût soit \$10,000.00 en attendant le paiement de la subvention des gouvernements Provincial et Fédéral en vertu du programme d'Encouragement des Travaux d'hiver dans les Municipalités, ces travaux consisteront également en la réparation au barrage du Lac Labelle.

Adoptée

Avis de motion est donné par le conseiller Sinai Brousseau de la présentation d'un règlement ordonnant la fermeture comme chemin public de cette du chemin du rang "i" Canton de Joly traversant les lots numéros 9 et 10 du même rang à compter de l'intersection du chemin conduisant au lac Bélanger jusque à la résidence de monsieur René Clot .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec Trésorier

Gaston Baudart

2- 9-64

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux septembre mil-neuf-cent soixante et quatre, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Sinai Brousseau, Maurice Brisson, et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 5 août 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que messieurs Jacques Grou et Edgar Leclerc soient avisés que la municipalité ne peut changer l'emplacement des ponceaux actuellement construits sur le



2-9-64

chemin public en front de leur propriété ; mais la Corporation fera creuser un fossé à l'endroit désigné par chaque propriétaire , en novembre prochain, pour conduire les eaux provenant de ces ponceaux vers le lac Labelle, à condition toutefois qu'il n'y ait pas d'obstacle sérieux sur l'emplacement choisi par les propriétaires.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire, monsieur Maurice Brisson et Georges Godard soit autorisés à se rendre examiner le ponceau dans la montée Brassard lequel reçoit les eaux du chemin public qui se déversent ensuite sur le terrain appartenant à monsieur Mario Guinard sur le lot numéro 16 du rang "G" afin de s'assurer si oui ou non les eaux provenant de ce ponceau causent des dommages à la propriété privée, de rencontrer ensuite monsieur Guinard et de faire rapport au conseil à la prochaine assemblée.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement de construction dans le but de réglementer la construction dans les limites de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Voirie de bien vouloir accorder à cette corporation un octroi d'au moins \$15,000.00 dès cette année pour le rechargement en gravier concassé du chemin longeant le lac Labelle, coté Est à compter du lot numéro 18 rang "G" Joly jusqu'au lot no. 33 rang "A" Canton de Labelle de même que des travaux d'élargissement sur une longueur d'environ un mille, à compter du lot numéro 29 au lot no. 33 rang "A" Canton de Labelle.

Un estimé à déjà été adressé au Département par l'Ingénieur-Divisionnaire du bureau de Mont-Laurier , pour ces travaux représentant des prévisions pour environ \$21,000.00 , mais depuis une somme de \$5,500.00 a été dépensée pour le rechargement de 2.3 milles sur ce chemin , c'est pourquoi nous avons réduit à \$15,000.00 la présente demande de subvention.

Etant donné que ce chemin est le plus achalandé de la municipalité principalement durant la saison d'été alors que plus de 500 familles y résident dans des chalets d'été sur les rives de ce lac long de 12 milles et que le dit chemin a grandement besoin d'améliorations, le conseil prie instamment l'Honorable Ministre de la Voirie de bien vouloir se rendre à la demande contenue dans cette résolution.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Bernard Pinard , Ministre de La Voirie de meme que à messieurs; Augustin Brosseau et Gaston Major, Ingénieurs au ministère.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Cyprien Pelletier , Ministère de l'Agriculture, Hotel du Gouvernement à Québec au Service de l'ARDA de bien vouloir faire parvenir à cette municipalité une série de cartes de la propriété et des sols (mosaïque) préparé par la Société Technique d'Aménagement Régional pour la municipalité du Canton de Joly.

Adoptée

2- 9 - 64



Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1964 soit accepté après y avoir entré les amendements suivants;

NO ORDRE
AU RÔLE EVAL.

- ~~1103~~ Entré le nom de Jean-Guy Lévesque comme propriétaire de partie du lot Ptie de 15a Rang "A" Joly avec Evaluation De. \$100.00 terrain et \$900.00 bâtisse (Total \$1000.00
- 1072 Entré les noms de Guy Jolicoeur et Roger Tisserand comme proprié taire de ptie de 40 rang "A" Lac Mitchell et évalué à \$200.00 terrain et \$600.00 bâtisses (Total \$800.00).
- 99-100 Rayer le nom de Aurèle Dauphin et entrer celui de Mme. Paul-Lévesque comme propriétaire des lots Ptie de 10 rang D et Ptie de 35 F rang "F " Eval. totale \$900.00 (Ecole)
- 111 Lot 35-D rang F corrigé en rayant l'évaluation actuelle de \$1200.00 et porter l'évaluation à \$100.00 terrain seulement.
112. Lot 37 rang F. rayer le nom de Edouard et entrer celui de André Léonard propriétaire avec évaluation de \$1,000.00 terrain (au lieu de \$100.00) et entrer \$300.00 pour bâtisses pour un total de \$1,300.00.
- 129-130 Rayer le nom de de Armand Rock et entrer celui de Bernard Dumoulin comme propriétaire des lots 11a, 11b, 12a, 12b et ptie de 12 d du rang "Q" Joly . Eval. totale \$1700.00
- 151 Rayer le nom de Paul et entrer celui de André Brisson propriétaire de ptie du lot 15-G rang "G" Joly et augmenter de \$500.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse (Total \$700.00.
- 184 Diminuer de \$800.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 18e,f rang "G" Joly au nom de Lydia Faucher pour incendie.
- 185 Rayer le nom de Wilbrod Duchesne et entrer celui de Adrien Cormier sur lot ptie de 18e, f rang "G" Joly et ajouter une autre partie de 18F évaluée à \$300.00 pour une évaluation totale de \$ 1,400.00.
- 186 Rayer le nom de Lennox B. Craig et entrer celui de J. OBrien comme propriétaire de ptie de lot 18e et 18f rang "G" Joly.
- 190 ~~xxxxxxx~~ Augmenter de \$1200.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse à Gustave Paradis sur lots Ptie de 18e, f rang G. Joly.
- 191 Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Emilien Maurice sur lot Ptie de 18e,f rang G Joly .
211. Rayer le nom de Mme. Urgel Lauzon et entrer celui de Mme. Georges Vincelette comme propriétaire de partie du lot 28-41 et ~~xxxx~~ 28-3 rang "G " de Joly (Evaluation totale \$2,300.00.
213. Ajouter à Jean Lauzon les lots nos Ptie de 28-41, 28-2 et Ptie de 28-1 et augmenter l'évaluation de \$200.00 pour former \$1200.00.



2- 9 - 64

- 275 Diminuer de \$300.00 l'évaluation du terrain sur lot ptie de 2larang "H" Joly au nom de Jules Lanthier, pour terrain vendu à son fils.
- 1104 Inscrire le nom de André Lanthier comme propriétaire du lot Ptie de 21a rang H Joly avec évaluation de \$300.00 terrain.
- 277 Rayer le nom de Cécile Grenier et entrer celui de Gilles Allard comme propriétaire du lot 22 du rang H. Joly .
- 299 Augmenter de \$100.00 l'évaluation du terrain à Delphis Jubinville pour ptie de 25 c acheté.
- 1106 Entrer le nom de Jean-Paul Bergeron comme propriétaire de ptie du lot 25c rang "H" Joly avec évaluation de \$200.00.
- 1113 Inscrire le nom de Gilles Jubinville comme propriétaire de ptie du lot 25c rang H Joly avec évaluation de \$200.00.
- 1071 Entrer le nom de Léon Giroux 199 Giguère , St-Jérôme comme propriétaire du lot 31 rang "R" Joly avec évaluation de \$200.00.
1105. Entrer le nom de Dr. Charles Côté comme propriétaire de Ptie du lot 28-22 du rang G Canton de Joly avec évaluation de \$600.00.
- 1110 Inscrire le nom de Mchaby Pasztor comme propriétaire du lot 41-68-1 avec évaluation de \$200.00. dans le rang "G" Joly. (~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~)
- 1119 Inscrire le nom de M. Balogh comme propriétaire des lots 41-32 et 41-33 rang "G" Joly avec évaluation totale de \$400.00. (Boul. l'Acadie Montréal)
- 1120 Inscrire le nom de Bill Nagy, 3661 Chambly Road , Jacques-Cartier comme propriétaire des lots nos. 41-30, et 41-31 du rang G Joly avec évaluation totale de \$400.00.
- 331 Lot 31b et 31c rang H Joly rayer le nom de Josaphat Lauzon et entrer celui de Carmel Lévesque comme propriétaire avec évaluation augmentée de \$200.00 pour nouvelle bâtisses (formant un total de \$400.00).
349. Diminuer de \$300.00 l'évaluation sur lot 39a rang H Joly pour bâtisses démoies à Joseph Brousseau , fils de Jos. (Balance \$600.00)
360. Augmenter de \$1,400.00 l'évaluation des Bâtisses à Germain Sévigny sur lot 40a,b,c,d, rang H (pour une évaluation totale de \$5,100.00.)
- 371 Rayer le nom de Robert et entrer celui de Eugène St-Julien Propriétaire du lot 5-b-31. du rang i Joly.
374. Ajouter le lot numéro 5-b-40 à Fausto Bonente dans le rang i Joly.
379. Diminuer de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à René Clot pour incendie sur lot 9 rang i Joly .
402. Ajouter ptie du lot no. 30a à Joseph Brousseau pour terrain acheté de Roland Fex et évalué à \$100.00. dans le rang i Joly
398. Diminuer de \$100.00 l'évaluation du lot no. 30 rang i Joly au nom de Roland Fex pour terrain ci-haut vendu.
402. Diminué de \$200.00 l'évaluation du terrain à Joseph Brousseau pour terrain vendu à Yvan Monette , Ubald Marinier et Bonneau, soit \$100.00 sur lot 31 rang i Joly et \$100.00 sur lot 32 du même rang.

2-9-64



406. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Ubald Marinier pour terrain acheté sur lot no. 32b rang i Joly.
- 1112 Inscrire le nom de Yvan Monette comme propriétaire d'une partie du lot no. 33a rang i Canton de Joly avec évaluation de \$500.00 sur le terrain et \$3,400.00 pour bâtisse.
- 1108 Inscrire le nom de Emilio Gleeton comme propriétaire d'une partie des lots 34a et 34b rang i Joly avec évaluation de \$200.00 terrain et \$400.00 bâtisse.
- 1107 Inscrire le nom de Emile Khignesse comme propriétaire des lots numéros 5-b-11 et 5-b-12 rang i Joly avec évaluation de \$400.00 terrain .
- 1106 Inscrire le nom de Jacques Fugère comme propriétaire de Ptie du lot no. 25b rang i Joly avec évaluation de \$100.00.
- 1113 Inscrire le nom de Paul Dérôme comme propriétaire de ptie du lot 25b rang i Joly avec évaluation de \$100.00 terrain.
1118. Inscrire le nom de James Byrne comme propriétaire de Ptie de 39g rang G Joly avec évaluation de \$100.00 terrain et \$400.00 bâtisse.
- 1111 Inscrire le nom de Jean-Guy Proulx comme propriétaire du lot numéro Ptie de 37c rang "F" Joly avec évaluation de \$100.00 terrain.
- 1116 Inscrire le nom de Hubert Fugère comme propriétaire de ptie du lot 25b rang i Joly avec évaluation de \$100.00.
- 1117 Inscrire le nom de Rosaire Bonneau, 6201 , 3e Avenue Appt. 3 Rosemont, Montréal Qué. avec évaluation de \$300.00 terrain et \$100.00 bâtisse sur lot Ptie de 31 b rang i Joly.
- 1127 Inscrire le nom de Jean-Guy Groulx comme propriétaire de Ptie du lot 37c rang F Joly avec évaluation de \$100.00 terrain et \$ 500.00 bâtisse; adresse ; Ste-Adèle en Haut.
- 1128 Inscrire le nom de Georges Lajeunesse comme propriétaire de Ptie du lot 37c rang "F" Joly avec évaluation de \$100.00 terrain et \$500.00 bâtisse. Adresse 1466 Springland Montréal.
- 355 Diminuer de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à Emile Couellette pour camp vendu à James Byrne. sur lot Ptie de 39g rang H Joly.
- 439 Rayer Oscar Clot & Fils et entrer O. Clot Graphite Mines comme propriétaire des lots 19 et 20 rang "N" Joly. Entrer
- 470 ~~Rayer~~ Charles-Edouard ~~et entré~~ Proulx et rayer Hormidas sur lot 16 rang "Q" Joly .
520. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à René Tardif sur lot P-33 rang "A" Canton Labelle.
- 521 . Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Joffre Tardif sur lot Ptie de 33 rang A Labelle.



2-9-64

- 523 Rayer le nom de ~~Joffre Tardir~~ ^{PAUL-EMILE MALO} et entrer celui de Yvon Leclerc, 1589 Jacques-Hertel, Verdun, comme propriétaire et augmenter l'évaluation de \$1,200.00 pour nouvelle bâtisse, formant un total de \$1500.00 avec terrain sur lot P-33 rang A Canton Labelle.
- 524 Paul-Emile Malo, diminuer de \$100.00 l'évaluation des bâtisses sur lot P-34 rang A Canton Labelle.
- 544 Augmenter de \$2,300.00 l'évaluation des bâtisses sur lot Ptée de 35 rang A Canton Labelle pour nouveau chalet au Dr. Georges Lebel.
- 547 Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Edmond Cormier pour partie de 35 rang "A" Canton Labelle.
- 565 Evalué à \$2,000.00 comme valeur non imposable pour Chapelle construite sur le lot no. 40 rang A Labelle.
- 573 Diminuer de \$1,000.00 l'évaluation sur lot ptie de 20 rang "B" Labelle pour camp incendié, à Henri Lauzon.
593. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Simon Bédard sur lot P-28 rang B. Labelle.
599. Rayer le nom de Margaret Isaac et entrer celui de Guy H. Voizard comme propriétaire, demeurant à 9412 Rue Eastman à Villa Lasalle pour lots nos 14 et 5 du rang "H" Labelle Canton.
James Isaac
600. Rayer le nom de ~~James Isaac~~ et entrer celui Jean Voizard comme propriétaire des lots numéros 6 et 7 du rang "H" Canton de Labelle. Adresse, 21 Rue Stanley, Ville St-Pierre.
- 611 Lot 9 rang "J" Canton Labelle entrer au nom de Roff Sommer, 956 Thomas Chapais, Chomedey avec évaluation de \$400.00 terrain.
- 614 Augmenter de \$800.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse à Médard Bourgault sur lot 27 rang "J" Canton Labelle.
618. Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation des bâtisses à Juzas Kandisaukas sur lot 39 rang J Labelle.
619. Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Jonas Meilutis sur lot 40 rang "j" Labelle.
630. Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à André Lanthier sur lot 88 rang "J" Labelle.
631. Augmenter de \$800.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 89 rang "J" Labelle à Normand Thibodeau.
- 635 Rayer le nom de Jean Renaud et entrer celui de Vincent di Tomaso sur lot 93 rang "J" Labelle et augmenter de \$800.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse.
- 640 Augmenter de \$900.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisses sur lot 99 rang "J" Labelle au nom de Pierre Renaud.
- 642 Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Fernand Labelle sur lot numéro 102 rang "J" Labelle.
- 643 Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse sur lot 103 rang "J" Labelle. au nom de Rosario Nivard.
645. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Henri Chevarie sur lot 105 du rang "J" Labelle.

2-9-64



- 646 Augmenter de \$600.00 l'évaluation des Bâtisses à ~~xxxxx~~ Yvon Jolin sur lot 106 rang "J" Labelle.
- 647 Augmenter de \$1,100.00 l'évaluation des Bâtisses à Raymond Sweeney sur lot 108 rang "jxx" Labelle.
- 1069 Inscrire le nom de Roger Desmarais, 6874 Iberville, Montréal comme propriétaire du lot numéro 25 rang "J" Labelle avec évaluation de \$300.00 terrain.
- 1070 Inscrire Claude Prud'homme comme propriétaire du lot 19 rang "J" Labelle avec évaluation de \$400.00 terrain. Adresse 615, Rue Courcelle, Chomedey.
- 1073 Inscrire Hans Kruse comme propriétaire du lot 15 rang "J" Labelle pour \$400.00 terrain ; Adresse. 1235 Jules Poitras, Ville St-Laurent.
1074. Inscrire V. Vasihauskas, 4385 Bourbonnière, Montréal comme propriétaire du lot numéro 22 rang "J" Labelle avec évaluation de \$400.00 terrain.
- 1075 Inscrire Ernest Borowski, 1255 rue Allard, Verdun sur lot 61 rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain. (comme propriétaire)
1076. Inscrire Jean Szilagyi, 131 Rue Sterling, Lasalle comme propriétaire du lot 62 rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain, et \$100.00 bâtisse.
- 1077 Inscrire Homannay A. Parkas 5238 Queen Mary Road Appt. 3, Montréal comme propriétaire du lot 66 rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain.
- 1078 Inscrire Kruberg Galina, 30, Walmer Road Appt. 206 Toronto comme propriétaire du lot 67 du rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain.
1079. Inscrire Gaston Desrochers, 10234, Plaza, Montréal Nord comme propriétaire du lot 71 rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain.
1080. Inscrire Maxime Lévesque comme propriétaire du lot 75 rang "J" Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain et \$700.00 bâtisse. Adresse : Pointe des Cascades Co. Soulange Qué.
- 653 Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Alexandre Schmemann sur lot Ptie de 1 rang 1 Minerve.
- 663 Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation des bâtisses à K. Kazuke qui remplace Harold Cook Comme propriétaire de ptie de lot 3 rang 1 Minerve. Eval. Totale \$2,200.
- 668 Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Bernard Grou sur lot P-5 rang 1 Minerve.
673. Rayer le nom de Gilles Hedoux et entrer celui de E. Millette comme propriétaire de ptie de 6 rang 1 Minerve.
679. Augmenter de \$1,000.00 l'évaluation des bâtisses à Jean-Marc Allard sur lot 7-7 rang 1 Minerve.



2-9- 64

- 697 Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à Antoine Désillet sur lot 2 rang "F" Labelle.
700. Rayer Gio Vani Buono et entrer Gilles Messiers comme propriétaire du lot 12 rang F Labelle. Adresse ; 1091 Patenaude Appt. 2 Pont-Viau
- 704 Rayer le lot n o . 21 rang F Labelle (révoqué) à William Jarand
- 705 Rayer le lot no. 22x rang F révoqué à D. S. Johnson
- 711 Lot 30 rang F rayer A. Mercier et entrer Robert Drolet, ~~96~~ 9361 Francoeur, Ville Lasalle, comme propriétaire.
- 716 Rayer Victor Pépin et entrer Raymond Trudeau comme propriétaire du lot 37 rang F. Adresse ; 736, Rue Green, St-Lambert.
- 717 Lot 38 rang F. rayer Michel Lambert et entrer Claude Archambault 2437 Av enue de Lasalle, Montréal comme propriétaire.
719. Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à René Guilbault sur lot 43 rang F.
721. Augmenter de \$500.00 l'évaluation des bâtisses à Léo Chayer sur lot 45 rang F.
- 722 Rayer le lot no. 46 révoqué. à Gontran Trottier
- 724 Inscire Gilles Gosselin comme propriétaire du lot 48 rang F. Adresse 876 Campbell, Grenfield Park, Evaluation \$200.00 terrain.
- 725 Augmenter de \$500.00 l'évaluation pour nouvelle bâtisse sub lot 49 rang F. à Jacques Deshaies.
- 728 Rayer le lot no. 52 rang F révoqué. à Sydney Smith
- 730 Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Albert Bureau sur lot 55 rang F.
- 731 Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 57 rang F. au nom de Jack Eimer.
- 739 Augmenter de \$800.00 l'évaluation des Bâtisses à Gérard Forget sur lot 69 rang F.
740. Rayer Jean-Guy Gravel et entrer Jean-Yves Mailloux ~~xx~~ 7216-B Crÿstophe-Colomb, Montréal, comme propriétaire du lot 71 rang F.
741. Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Marcel Bouchard sur lot 72. rang F.
- 743 Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 80 rang F. au nom de André Van Holcke.
- 752 Augmenter de \$300.00 l'évaluation des bâtisses à Roland Guay sur lot 90 rang F.
- 753 Augmenter de \$400.00 l'évaluation des bâtisses à Georges Harper sur lot 91 rang F.
- 760 Lot 99 rang F. rayé du rôle d'évaluation parce que révoqué. ;a George C. Kelly



- 762 Rayer le lot no. 102 révoqué à Gilles Paul Voizard rang F.
- 775 Rayer le lot no. 127 révoqué à Roger Léger, rang F.
- 781 ~~Rayer~~ Augmenter de \$1,300.00 l'évaluation des bâtisses à Vincent Malorni sur lot 139 rang F.
786. Augmenter de \$300.00 l'évaluation pour bâtisse à Hendrick Koolman sur lot 145 rang F.
- 788 Rayer le lot no. 152 rang F. révoqué au nom de Paul Toronyay.
789. Rayer le lot no. 153 rang F. révoqué à Emérick Lorskay.
791. Rayer le nom de Jean Leroux et entrer celui de Pierre Giguère comme propriétaire du lot 171 rang F.; adresse 1310 Gilford, Montréal Qué.
804. Rayer Malmquist Railo et entrer Maunu Mindikka comme propriétaire du lot 11 rang D. Canton Labelle lac des Sucretries..
972. Rayer le nom de ~~Georges Roberts~~ Richard Bélanger et entrer celui de Georges Roberts comme propriétaire, de St-Jovite, pour lot Ptie de 2arang A Joly.
988. Augmenter de \$400.00 l'évaluation à Jean Claude Patenaude pour lot 28-28 rang "G" Joly à ajouter au no. 28-27 qu'il possède déjà. Evaluation totale maintenant \$1900.00
990. Diminuer de \$400.00 l'évaluation à Philippe, Damien et Fernand Richard pour lot 28-28 plus haut vendu.
992. Augmenter de \$200.00 l'évaluation du terrain à Mme. Georges Godard sur partie de 4 rang 1 Minerve, pour une évaluation totale de \$600.00 sur ce terrain.
1009. Augmenter de \$800.00 l'évaluation sur lot 133 rang "F" pour nouvelle bâtisse à Constant J. Sprenger.
1013. Augmenter de \$700.00 l'évaluation des bâtisses à Paul Mar ko sur lot 108 Rang F.
- 1016 Rayer le lot no. 70 révoqué à Roger Legault. (Rang F.)
- 1029 Ajouter le numéro 5-b -46 à Fred Aschlenger rang. 1 Joly sans changer l'évaluation.
- 1035 Rayer les lots numéros 41-30 à 41-33 incl. au nom de Hargita Ltd. et le no. 41-68 sans changer l'évaluation. le tout dans le rang G. Joly.
1082. Inscrire James Harold McLean comme propriétaire du lot 39 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et \$1,300.00 bâtisses; Adresse; 1670 St-Antoine Appt. 2 Lachine.
1083. Inscrire Peter Kant, ~~xx~~ 563 Gail Street Grenfield Park. avec évaluation de \$200.00 sur lot 40 rang F.
1084. Inscrire Eugène Lalonde comme propriétaire du lot 56 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et \$1,500.00 bâtisse.



2-9-64

- 1085 Inscire Pierre Marsot propriétaire du lot 59 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain . Adresse; 6358, 12-ième Avenue Rosemont .
- 1086 Inscire Arthur Shapiro propriétaire du lot 60 rang F. avec évaluation des \$200.00 terrain et \$1,400.00 bâtisse, Adresse ; 1055 Jarry Ouest Montréal .
- 1087 Inscire Marcel Lachance comme propriétaire du lot 104 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et \$700.00 bâtisse . Adresse ; 269 Loisselle, Pincourt, Ile Perrot.
1088. Inscire J. Murray Calder propriétaire du lot 154 rang F avec évaluation de \$200.00 terrain . Adresse , 47 Pointe Claire Ave. Montréal.
1089. Inscire Gérard Simon, 1350 Van Horne, Montréal comme propriétaire du lot 155 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain.
1090. Inscire Walter Korser, 8665, 26-ième Avenue , Ville St-Michel comme propriétaire du lot 158 rang F avec évaluation de \$200.00 terrain.
1091. Inscire Gilles Démers comme propriétaire du lot 161 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain . Adresse; 13715 Rue Léo Pierrefonds.
1092. Inscire Georges Ashby , 4425 Rue Paiement Pierrefonds comme propriétaire du lot 164 rang F. à \$200.00 terrain et \$400.00 bâtisses.
1093. Inscire Emile Jutras comme propriétaire du lot 165 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et \$900.00 bâtisse. Adresse; 2151 Denonville Ville Emard.
1094. Inscire François Miron comme propriétaire du lot 170 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et Adresse; 181 rue Clément Ville Lasalle.
1095. Inscire Eugène Henri Connolly , 9385 Francoeur, Lasalle comme propriétaire du lot 174 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et
1096. Inscire Paul Henri Marsot , 6358 , 12-ième Avenue Rosemont comme propriétaire du lot 193 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain et \$1400. bâtisse.
- 1121 Inscire Juan Martinez ~~xx~~, 269 Chibeault , Appt. 4 Longueuil, comme propriétaire du lot 10 rang F. Avec évaluation de \$200.00 terrain .
- 1122 Inscire Jean-Claude Paquette ~~xxxx~~ 10823 , London Appt. 2 Montréal Nord comme propriétaire du lot 168 rang F. avec évaluation de \$200.00 terrain.
1115. Inscire Olga Lycar comme propriétaire de Ptie de 31 rang A Labelle avec évaluation de \$ 300.00 terrain . (Canton Labelle)
- 1131 Inscire Fernand Paradis comme propriétaire de p'tie du lot 31 rang A avec évaluation de \$200.00 Terrain.
1132. Inscire Sinai Allard propriétaire de Ptie de 31 rang A Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain. et \$400.00 bâtisse.
- 1133 Inscire Gaëtan Lalonde comme propriétaire de ptie de 31 rang. A. Labelle avec évaluation de \$400.00 terrain et \$1,000.00 bâtisse.
1134. Inscire Jean-Guy Hamel comme propriétaire du lot numéro Ptie de 31 rang A Labelle avec évaluation de \$300.00 terrain et \$900.00 bâtisse.
- 1135 Inscire Marcel Hamel ~~xx~~ propriétaire de ptie du lot 31 rang A. avec évaluation de \$300.00 terrain et \$1,200.00 bâtisse.



- 1136 Inscrire Lemay propriétaire de ptie de 31 rang A. Labelle avec évaluation de \$300.00 terrain et \$900.00 bâtisse.
1129. Inscrire Aurélien Huet , 533. Delinelle, Montréal comme propriétaire d'une partie de lot 35 rang A. Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain et \$300.00 bâtisse.
- 1130 Inscrire Georges Morisseau .Dr. x 160 Ste-Anne Varemne comme propriétaire du lot Ptie de 34 rang A. Labelle avec ,valuation de \$400.00 terrain et \$1,600.00 bâtisse.
1123. Inscrire Gilles Ethier comme propriétaire de Ptie de 2 rang 1 Minerve avec évaluation de \$600.00 terrain , Adresse. 5000 Besborough', Montréal .
- 1124 Inscrire Paul Wild comme propriétaire de ptie du lot 4 rang 1 Minerve avec évaluation de \$600.00 terrain et \$400.00 bâtisse.
1125. Inscrire Roland Gagnon comme propriétaire de ptie du lot 3 rang 1 Minerve avec évaluation de \$1,000.00 terrain et \$2,700.00 bâtisse. Adresse ; 7236 Demormanville, Montréal.
1126. Inscrire Léonard Vézina comme propriétaire de partie du lot 8 rang 1 Minerve avec évaluation de \$ 600.00 terrain et \$300.00 bâtisse.
1102. Inscrire Roger Désormeaux comme propriétaire du lot 30 rang D. Canton Labelle avec évaluation de \$200. 00 terrain. Adresse. 3304 Rue Lytton Ville St-Michel.
1101. Inscrire Georges Klushecov , 2309 Jean -Talon Est Montréal propriétaire du lot 29 rang D. Labelle avec évaluation de \$200.00 terrain.
- 1100 Inscrire Raymond Massé propriétaire du lot 20 rang D avec évaluation de \$200.00 terrain. Adresse; 602 Evariste Leblanc , Chomedey .
- 1099 Inscrire Jean Lambert, 11924 Lamoureux , Montréal Nord propriétaire du lot 5 rang D. avec évaluation de \$200.00 terrain.
1098. Inscrire Marcel Bouchard, 167, 42-ième Avenue Appt. 1 Rivière des Prairies comme propriétaire du lot 4 rang D avec évaluation de \$200.00 terrain.
1097. Inscrire Laurent St-Pierre propriétaire du lot 3 rang D avec évaluation de \$200.00 terrain. Adresse.; 4155 Boul. Ste-Rose Fabreville.
- 1068 Inscrire Jean Jacques Bouchard, 682 Mondor St-Vincent de Paul comme propriétaire du lot 36 rang E Canton Labelle avec évaluation de \$400.00 terrain.
1067. Inscrire Hypolite Carrière de Vendée , propriétaire du lot Ptie de 56 rang 1 Canton Labelle avec évaluation de \$300.00 terrain.
- 804 Inscrire Maunu Mindikka propriétaire du lot 11 rang D. en remplacement de Railo Malmquist . Adresse ; 1780 St-Louis Appt. 301 St-Laurent .
- 819 Rayer le lot no. 39 rang D. révoqué à Tibor Zank.



2-9-64

847. Augmenté de \$200. Terrain et diminué de \$200. bâtisse sur lot 24 et p23 rang E Canton Labelle au nom de Donat Rocheleau. Même évaluation totale.
848. Augmenté de \$200.00 bâtisse et diminué de \$200.00 terrain à Edgar Rocheleau sur lot ptie de 23 rang E. Pour revenir à même évaluation totale.
851. Augmenter de \$900.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 27 rang E. à Jean-Pierre Légaré.
854. Rayer le nom de Gaston Nantel et entrer celui de Joseph Horvath comme propriétaire du lot 30 rang E. et augmenter de \$100.00 l'évaluation pour bâtisse.
863. Augmenté de \$500.00 l'évaluation des bâtisses sur lot 41 rang E au nom de André "enault.
864. Inscrire Robert Brisson, 195 St-Clément Beauharnois comme propriétaire du lot 42 rang E. avec évaluation de \$400.00 terrain.
871. Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à Donat Parent. sur lot 49 rang E.
884. Augmenter de \$100.00 l'évaluation des bâtisses à Ernest Kessler sur lot 62 rang E.
885. Augmenter de \$200.00 l'évaluation des bâtisses à John L. Belle sur lot 63 rang E.
886. Rayer le lot no. 72 rang E. révoqué à Robert Michaud.
899. Augmenter de \$800.00 l'évaluation des bâtisses à David Comm sur lot 82 rang E.
900. Rayer le nom de Roland Labelle et entrer celui de Georges Boudrias comme propriétaire du lot 83 rang E. avec Adresse; 835, Rue des Cormiers Duverna
901. Augmenter de \$900.00 l'évaluation pour bâtisse sur lot 84 rang E. au nom de Joseph Guadagna &.
908. Augmenter de \$600.00 l'évaluation des bâtisses à Guy Lestage sur lot 91 rang E.
923. Lot 107 rayer du rôle d'évaluation, révoqué à Bertrand Bergeron.
926. Rayer Gilles Labelle et entrer André Doré propriétaire du lot 110 rang E Adresse; 237, rue Ste-Anne, Ste-Anne de Bellevue.
929. Augmenter de \$1,100.00 pour bâtisse à André Beauchemin sur lot 114 rang E
930. Augmenter de \$1300.00 pour bâtisse à Ronald Ménard sur lot 115 rang E.
931. Augmenter de \$300.00 sur bâtisse à Jacques Gravel sur lot 116 rang E.
933. Augmenter de \$1,600.00 pour bâtisse sur lot 118 rang E. à J. Fred A. Lacroix
934. Augmenter de \$1,700. 00 pour bâtisse à R.S.W. Leavit sur lot 119 rang E.
935. Augmenter de \$800.00 sur bâtisse à Gaétan Cloutier sur lot 120 rang E.
936. Augmenter de \$1,700.00 pour bâtisse à Exalaphat Paradis sur lot 121 rang E
937. Augmenter de \$300.00 sur bâtisse à Marcel Poirier sur lot 122 rang E.
938. Augmenter de \$ 300.00 sur bâtisse sur lot 123 rang E. à Maurice Sincerny
939. Augmenter de \$500.00 sur Bâtisse sur lot 124 rang E. à René Taschereau



Il est résolu que le chèque déposé par monsieur René Clot au montant de \$125.00 en remboursement du montant qui lui fut payé pour dommages à sa propriété lui soit retourné et que le règlement aurisant le fermeture de son chemin comme chemin public soit soumis pour approbation à la prochaine assemblée du conseil.

Adoptée

Il est résolu unanimement que la Corporation achète de La Compagnie Internationale de Papier du Canada, pour et en considération de la somme de(\$1.00) et autres valables considérations que la Corporation reconnaît avoir reçues, la propriété immobilière suivante; savoir;

" Un certain barrage de flottage érigé par la Compagnie à l'issue du lac Labelle , tel qu'approuvé par l'arrêté en Conseil du 4 mai 1928 et faisant l'objet d'un bail intervenu entre Sa Majesté et La Compagnie exécuté le 27 juin 1928 devant le notaire Edouard Biron sous le numéro 15045 de son répertoire."

Le tout selon les termes et conditions d'un projet d'acte de vente sous seing privé , entre la Compagnie et la Corporation soumis à l'assemblée et dont les membres se déclarent satisfaits.

Que messieurs Gaston Baudart et Georges Godard, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation soient conjointement autorisés à signer pour et au nom de la Corporation l'acte nécessaire à l'obtention de ce barrage et à exécuter tous les actes et documents qu'ils pourront juger utiles et dans le meilleur intérêt de la Corporation dans la poursuite des dites fins.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Royal Insurance Company , prime assurance responsabilité	\$973.93
Paul-Emile Francoeur, évaluation 1964	25.00
Edouard Léonard , " "	25.00
Daniel Brousseau ? " "	25.00
Georges Godard, 195 milles automobile à .10c évaluation	19.50
Gaston Baudart, entretien chemins	30.00
Jean-Paul Brassard " "	49.00
Wilfrid David " "	16.00
Paul-Emile Francoeur, érochage	10.00
Georges Charette , balance de salire chauffeur Bull.	8.00
Les Produits Ciment l'Annonciation , tuyau calvette Léonard	1.98
Edgar Leblanc , transport de gravier avec camion	36.00
Coopérative Agricole de Labelle, broche à cloture	4.90

Adoptée

RÈGLEMENT NO. 87

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS (1964-65)

ATTENDU QUE; le conseil municipal du Canton de Joly désire faire exécuter dans son territoire , des travaux



2-9-64

pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement ~~aux~~ travaux d'hiver dans les municipalités (1964-65).

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction d'un barrage sur la décharge du lac Labelle, la construction de ponts et ponceaux, sur les chemins municipaux, l'amélioration et le gravelage des chemins, le creusage de nouveaux fossés pour l'écoulement des eaux, la construction de nouveaux chemins, le tout dans les rangs "A" "B" "C" "D" "E" "F" "G" "H" "I" et "J" du Canton de Joly et les rangs "1" Canton La Minerve et "A" "B" "E" et "1" Canton Labelle; le défrichement et le creusage de Cours d'eau municipaux pour l'égouttement des fermes.

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à (\$12,000.00) douze mille piastres,

ATTENDU que l'octroi fédéral-provincial pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à (\$9,000.00) neuf mille piastres.

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$12,000.00.

ATTENDU que avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 août 1964.

POUR CES MOTIFS, il est, par le présent règlement, statué et décrété ce qui suit;

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des Travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants;

La construction d'un barrage sur la décharge du lac Labelle, la construction de ponts et ponceaux sur les chemins municipaux, l'amélioration et le gravelage des chemins, le creusage de nouveaux fossés pour l'écoulement des eaux, la construction de nouveaux chemins, le tout dans les rangs "A" "B" "C" "D" "E" "F" "G" "H" "I" "J" Canton de Joly, le rang "1" Canton La Minerve et les rangs "A", "B", "E" et "1" Canton Labelle dans les limites de la municipalité du Canton de Joly, le creusage et le défrichement de Cours d'eau municipaux pour l'égouttement des fermes. Travaux de déboisement le long des chemins municipaux à divers endroits.

2- Le conseil approuve au paiement du coût des travaux l'octroi fédéral-provincial estimé à \$9,000.00.

3. Pour pourvoir au paiement de la partie non subventionnée du coût des travaux, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant, suivant le rôle d'évaluation en vigueur; "Cette taxe ne sera perçue qu'en cas d'insuffisance de la taxe générale."

4. Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter

2- 9- 64



temporairement la somme de(\$9,000.00) neuf mille piastres pour une période ne dépassant pas douze mois , par billet portant intérêts à (6%) six pour cent l'an ; le produit de cet emprunt devant être utilisé au paiement du salaire des employés aux travaux qui seront exécutés par cette Corporation conformément au Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités (1964-65) ; le remboursement de cette somme se fera lorsque la Corporation aura reçu le paiement des subventions payables à la municipalité par les Gouvernements Fédéral et Provincial , en vertu du Programme, après l'exécution des travaux et le paiement approuvé par les enquêteurs du Ministère du Revenu de La Province lesquels auront fait rapport au Département concerné.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation autorise le Ministère du Revenu de La Province de même que le Ministère des Affaires Municipales de Québec à payer à La Banque Provinciale du Canada à Labelle les montants qui seront dûs à la Corporation Municipale du Canton de Joly en vertu du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités (1964-65) représentant les subventions des gouvernements Fédéral et Provincial relativement à ces travaux ; et ce en remboursement du prêt qui sera consenti à cette Corporation par la dite Banque.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

George Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Gaston Baudart

4- 11- 64

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi 4 novembre 1964 à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau , Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 2 septembre 1964 soient adoptées et signées.

Adoptée



4-11-64

Il est résolu que demande soit faite à La Succession Raoul Vennat , à savoir si une lisière de terrain d'environ 10 pieds de largeur peut être prise à même la propriété , soit le lot numéro 15 du rang 1 Canton La Minerve dans le but d'élargir le chemin en front de cette propriété dans une courbe très dangereuse pour la circulation .

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de La Province de Québec de bien vouloir accorder à cette Corporation un octroi à \$250.00 le mille pour l'entretien d'hiver de 47 milles de chemin, environ, dans les limites de la municipalité dans les Cantons Joly, Labelle, La Minerve et Marchand., pour l'hiver 1964-65, soit tous les chemins entretenus l'hiver dernier et en plus le chemin Grenier sur les lots 22 et 23 rang "H" Joly.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir fournir à cette Corporation environ 20 pieds linéaire de tuyau de béton armé pour construire un ponceau dans le fossé de l'ancienne route numéro 11 près de la propriété de monsieur Surprenant pour conduire l'eau de la route vers la rivière, les travaux seront exécutés en vertu du Programme d'Encouragement des Travaux d'hiver dans les Municipalités.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation avise monsieur Réal Perrier de même que la Compagnie Internationale de Papier du Canada de ne plus faire circuler sur nos chemins municipaux de terre des camions remorques charger de bois dont le poids excède la limite permise par la loi et qui sont la cause que des ponts sont brisés parce qu'ils ne peuvent supporter ces charges et doivent être reconstruits par la Corporation. Le défaut de se conformer à cet avis rendra les personnes en défaut responsables des dommages causés aux chemins et aux ponts de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que des demandes de soumissions soit faites pour le ramassage des vidanges ou déchets sur les rives des lacs Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries l'été prochain à compter du 1er mai jusqu'au 30 novembre tous les lundis de chaque semaine, en trois contrats.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil accepte de monsieur René Clot le remboursement de la somme de \$125.00 qui lui fut payée par la municipalité pour dommages à sa propriété , et que le règlement de fermeture du chemin longeant ou traversant les lots 9 et 10 du rang "I" Canton de Joly ne soit pas adopté.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Claude Brunet , remboursement de taxes municipale	\$5.91
Thomas Millette , enlèvement des vidanges ou déchets année 1964	\$ 400.00
Oscar Saindon " " " " " "	475.00
Paul-Emile Francoeur , " " " " " "	575.00

4 - 11 - 64



Jacques Alarie , entretien chemins, érochage	\$10.00
Edgar Leblanc , tuyau de 36 pouces en acier	22.00
Gustave Paradis , travaux de forges , grédeur	7.00
Josaphat Rouleau, Régistrateur, avis de mutation propriété	4.00
Maurice Bélisle, Clou pour pont	6.36
Garage Machabée, tracteur pour chemin du lac Labelle	52.00
Yvon Brunet, transport de bois pour pont	25.00
Société St-Jean-Baptiste, re; Prêt d'Honneur	15.00
The Eagle Lumber Company , bois pour pont	211.54
La Cie du Pacifique Canadien, entretien travaerse	11.78
Alexandre Terreault, érochage de chemins	15.00

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Rodard
Sec. Trésorier

Gaston Baudart
maire

7 - 1 - 65

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LABELLE

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le jeudi sept janvier mil-neuf-cent-soixante et cinq, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 4 novembre mil-neuf-cent-soixante et quatre soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil demande des soumissions pour l'enlèvement des déchets le lundi de chaque semaine à compter du 1er mai jusqu'au 1er octobre 1965 inclusivement et aussi les 15 et 31 octobre et les 15 et 30 novembre 1964, sur les rives des lacs Labelle, Brochet, Cameron et des Sucrieries; ces soumissions cachetées devront parvenir au bureau de la Corporation le ou avant le 2 mars 1965 prochain.

Adoptée

ATTENDU que 14 personnes se sont portées acquéreur de terrain de villégiature dans le rang "J" Canton de Labelle dans le territoire de cette municipalité, soit du lot numéro 60 au lot numéro 74 inclusivement.